



## Suggestions et doléances cyclistes à Villenave d'Ornon

*Document mis à jour septembre 2004*

### Aménagements cyclables réalisables

**\*Route de Toulouse :** il s'agit d'un axe principal très emprunté par les cyclistes. Les aménagements cyclables devront y trouver leur juste place, ainsi que les zones 30 là où la chaussée est trop étroite (Pont de la Maye).



**Route de Toulouse :** un axe à aménager pour TOUS les usagers.

**\*Route de Léognan :** la place ne manque pas pour créer une piste cyclable au niveau du trottoir. L'îlot central qui est en place est une source de dangers pour les cyclistes parce que les voitures lancées à toute vitesse ne sont pas ralenties avant l'îlot.

**\*Chemin de Pauge :** la piste cyclable bidirectionnelle existante pourrait être prolongée par une piste unidirectionnelle sur chaque trottoir.

**\*Chemin de Couhins :** assurer la continuité de la piste cyclable nouvellement créée.

**\*Avenue Fernand Coin :** GROS POINTS NOIRS. Le Pont au dessus de l'autoroute A62 et celui au dessus de la voie de chemin de fer. Les cyclistes servent encore de ralentisseurs vivants. Il faudrait trouver un moyen d'assurer la continuité cyclable (passerelles ?)



**\*Rue Edouard Bourleaux :** la section Leysotte et Libération accueille déjà deux bandes cyclables. Entre l'avenue de la Libération et la rue Bardenac, il faudrait une véritable zone 30 (présence d'une école primaire). Entre la rue Bardenac et la route de Toulouse, l'immense trottoir peut accueillir une piste cyclable bidirectionnelle. La connexion pourra ainsi être établie vers les pistes cyclables du chemin Alexis Labro à Bègles.



Le trottoir permet la création d'une piste cyclable bidirectionnelle.

**\*Avenue Mirieu de Labarre :** une piste cyclable vient d'être créée. La continuité cyclable vers la zone d'activité de la Plantation et de Tartifume est une nécessité. La densité du trafic motorisé et notamment des poids lourds rend la zone particulièrement dangereuse pour les cyclistes.

**\*Chemin de la Caminasse (en direction de Cadaujac) :** pas de contraintes de largeur de voirie. Possibilité de créer une piste cyclable de chaque côté de la voie.

**\*Chemin du Pas de la côte :** possibilité de création d'une piste cyclable dans chaque sens (de Mirieu de Labarre à Hourcade)

**\*Chemin de Galgon :** possibilité création piste sur trottoir.

**\*Avenue de Lattre de Tassigny :** possibilité d'aménagement cyclable sur certaines sections.

**\*Avenue Georges Clémenceau :** prévoir la continuité cyclable entre le Pont de la Maye et le Bourg.

**\*Chemin de Camparian :** le long de la piste cyclable, un trottoir devrait être créé. Cela éviterait aux piétons de devoir marcher sur la piste cyclable. La sortie de la piste au niveau du giratoire de Bierge est à revoir.

**\*Avenue Jean Monnet :** une piste sur chaque trottoir peut être créée.

**\*Chemin des Orphelins :** la majeure partie de ce chemin peut accueillir une piste cyclable unidirectionnelle sur chaque trottoir.



Sur ce chemin, il n'est pas rare de voir des jeunes emprunter les trottoirs à vélo. Ceci s'explique par la présence de nombreux équipements publics et privés.

**\*Voie située entre le giratoire Yvon Mansencal et le giratoire de Seeheim Juggenheim :** tout le long du mur anti-bruit de la rocade, il y a la possibilité de créer une piste cyclable bidirectionnelle.



**\*Piste cyclable avenue Barret :** pour accéder au Centre Commercial, le cycliste est obligé de faire un long détour par l'avenue des Pyrénées, alors que le trajet le plus direct serait de passer par le giratoire et le tunnel de la rue Montignac. Un passage pourrait être réalisé entre la piste et le giratoire.



**\*Sortie piste avenue Barret :** le cycliste souhaitant rejoindre la bande cyclable de l'avenue des Pyrénées (direction Cadaujac) doit attendre au feu spécifique. Le trottoir sert de jonction entre la piste et la bande cyclable (voir les traces de roues de vélos) . Il serait judicieux de réaliser le cheminement le plus approprié entre les deux aménagements cyclables (piste sur trottoir)





**\*Tunnel du giratoire Seeheim Juggenheim :** des baliroads ont été installés pour neutraliser définitivement la voie de gauche, source de danger pour les automobilistes venant de la rocade. Cette voie pourrait devenir une voie cyclable entre Chambéry et le Pont de la Maye.



**\*Giratoire (devant Macdonald's) :** il faudrait équiper le pourtour du giratoire avec une piste cyclable. Ceci permettrait de relier les pistes de Camparian et de Barret entre elles. Les liaisons entre Chambéry et le Pont de la Maye n'en seraient qu'améliorées.



**\*Chemin de Leysotte :** l'aménagement effectué est un véritable désastre pour la sécurité des cyclistes. Le code de l'environnement qui impose la création d'aménagements cyclables lors d'une rénovation de voie n'a pas été respecté. Nous demandons une réparation de l'existant, à savoir la mise en place de coussins berlinois avant tous les îlots centraux et la mise en place de pistes au niveau du trottoir.



**Chemin de Leysotte :** les cyclistes servent de ralentisseurs vivants et sont mis en danger par la vitesse excessive des véhicules motorisés



**Chemin de Leysotte suite :** de grands trottoirs où il y n'y a quasiment pas de piétons. Des pistes cyclables tracées au niveau du trottoir auraient pourtant pu être aménagées sans difficultés sur la majeure partie de l'axe.



Exemple de pistes cyclables tracées au niveau du trottoir. Photos prises à Pessac, le Bouscat et Talence.

### Aménagements cyclables existants à améliorer

**\*Giratoire route de Léognan :** supprimer la bande cyclable qui a été tracée dans le giratoire (face à la piscine). Le cycliste se croyant en sécurité se fait couper la trajectoire par les véhicules tournant à droite. Ce type d'aménagement est à proscrire.

**\*Rue de Verdun :** l'accès à la piste est à revoir depuis la rue Jean Monnet.

**\*Intersection rue Jacques Yves Cousteau et rue Yvon Mansencal :** un jalonnement cycliste est indispensable pour indiquer aux usagers cyclistes le trajet le plus direct vers la rue Edouard Bourleaux. Un panneau « route de Toulouse » à l'entrée de l'impasse Jacques Yves Cousteau serait le bienvenu.

**\*Giratoire Pablo Neruda :** un jalonnement au niveau du giratoire permettrait d'indiquer aux cyclistes quelle est la destination de la piste cyclable (en l'occurrence vers la Jacques Yves Cousteau)

### Carrefours et aménagements cyclables à sécuriser

**\*Carrefour Schweitzer / Galgon :** le carrefour est dangereux. Les cyclistes qui continuent tout droit par le chemin de Galgon se font couper la trajectoire par les véhicules allant vers Schweitzer.

**\*Carrefour avenue Clémenceau / Pas de la côte :** très dangereux, les cyclistes continuant vers le chemin du Pas de la côte se font couper la trajectoire.

### Couloirs à autobus

Comme cela est déjà le cas à Bordeaux, Mérignac et Talence pour ne citer que ces communes, nous demandons que soit pris un arrêté municipal autorisant les cyclistes dans les couloirs à autobus.



Exemple sur l'avenue des Pyrénées.

## Créer des doubles sens cyclistes

Ouvrons la voie aux "contre-sens cyclables"

Un contresens cyclable est "une voie à double sens dont un sens est réservé aux cycles". Les "Recommandations pour les Aménagements Cyclables" éditées par le CERTU et le document publié par la Direction de la Sécurité routière en collaboration avec notre Fédération nationale, notent sur ces voies, contrairement à une idée très répandue, "l'absence de tout accident, même lorsque quelques stationnements illicites sont à déplorer. Ceci est dû à une bonne vision réciproque" puisque l'automobiliste et le cycliste se font face.

Il en existe des dizaines à Bordeaux, plusieurs à Mérignac, Talence, Bruges, Eysines, etc...

**Et Villenave d'Ornon ?**

**\*Rue Fernand Soors (de Paix à Pyrénées) :** mettre la rue à double sens pour les cyclistes et leur éviter ainsi de passer par l'avenue des Pyrénées.



Cette rue à sens unique pénalise les cyclistes, obligés de faire de longs détours, de passer sur des axes très fréquentés, etc.



A Bordeaux, les contresens cyclables existent depuis maintenant deux ans dans le quartier Saint Pierre. Le secteur à contresens sera étendu aux quartiers Saint Eloi et Saint Paul dès cette année, puis à Saint Michel en 2005. A terme, ce sont la majorité des rues à sens unique de la ville qui seront ouvertes aux cyclistes dans les deux sens.



### Rues où des ralentisseurs sont primordiaux

**\*Route de Léognan :** dans la zone commerçante, faire une zone 30.

**\*\*Rue Edouard Bourleaux :** entre l'avenue de la Libération et la rue Bardenac, il faudrait une véritable zone 30 (présence d'une école primaire).

**\*Avenue du Maréchal Foch et chemin de Galgon :** besoin de coussins berlinois car la vitesse des véhicules est trop élevée et la voie très étroite.

### Besoin de sas cyclistes

Les sas sont à généraliser dans tous les carrefours à feux possédants des tournes à gauche. Les sas permettent l'insertion des cyclistes dans la circulation, de ne pas respirer les gaz d'échappement lors de l'arrêt, de tourner à gauche avec plus de facilité. Une bande cyclable d'accès au sas est maintenant la règle sur le territoire communautaire.

### Besoin d'appels deux-roues

**\*Route de Léognan :** mettre en place le panneau indiquant le fonctionnement du tourne à gauche par la droite (nombreux exemples sur la CUB)

### Besoin de stationnement à vélos

Pour le vélo comme pour la voiture, la possibilité de disposer d'une place de stationnement est un critère essentiel favorisant ou non l'utilisation de chaque type de véhicule. C'est vrai en particulier au domicile, au lieu de travail ou d'études, mais aussi dans tous les endroits où l'on se rend pour les loisirs, le commerce, etc.

De même, le stationnement des vélos aux stations de transport en commun est un puissant encouragement à l'utilisation combinée du vélo et du transport collectif, seule susceptible de rivaliser, dans des conditions favorables pour la collectivité, avec l'automobile.



Les arceaux installés devant les entrées de la piscine sont à l'image de ce qu'attendent les cyclistes : un stationnement sûr, pratique et bien visible. Une très bonne réalisation.



Exemple à suivre route de Toulouse : il suffit de placer quelques arceaux pour faciliter la vie du cycliste.

**Quelques lieux à équiper avec des arceaux :**

- \* Parc relais de Chambéry : pas d'arceaux....
  - \* Salle polyvalente espace d'Ornon : remplacer les accroches roues par des arceaux
  - \* Salle sport jeunesse
  - \* Ecole municipale de danse.
  - \* cinéma Méga CGR zone de la Plantation
  - \*Gare de Villenave
- etc.

**Entretien des aménagements cyclables**

L'entretien des pistes et bandes cyclables doit être régulièrement effectué, sinon les aménagements se dégraderont et ne seront plus utilisés. Outre le verre, les feuilles mortes et les branches, il convient de choisir judicieusement les matériaux qui environnent la piste ou la bande cyclable. Le gravier ou la grave non compacte sont à éviter car ils ont tendance à se répandre partout. Il faudrait veiller à utiliser des matériaux comme la grave compactée, le bitume ou le goudron.



Exemple sur la piste de la rue Montignac.

